

## COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

### **Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour la période de sept mois terminée le 31 octobre 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à l'ancienne direction de la Commission des relations de travail dans la fonction publique (Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF a été réalisée en 2013–2014 par la Commission. Les résultats et le plan d'action qui en découle sont affichés sur le site Web de la Commission à [http://www.pslrb-crtfp.gc.ca/reports/dprfinance2014/annex\\_f.asp](http://www.pslrb-crtfp.gc.ca/reports/dprfinance2014/annex_f.asp). Ils seront pris en considération dans le cadre de l'évaluation fondée sur le risque du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs pour la période du 1er novembre 2014 au 31 mars 2015, conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Les états financiers de la Commission n'ont pas fait l'objet d'un audit.

---

Catherine Ebbs  
Présidente

---

Sylvie Guilbert  
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada  
Le 4 septembre 2015

# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## État de la situation financière (non audité)

Au 31 octobre 2014

(en dollars)	31 octobre 2014	31 mars 2014
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	1 325 499	725 348
Indemnités de vacances et congés compensatoires	508 250	479 631
Avantages sociaux futurs (note 6)	-	586 124
<b>Total des passifs</b>	<b>1 833 749</b>	<b>1 791 103</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	1 251 415	683 495
Débiteurs et avances (note 7)	165 803	36 943
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 417 218</b>	<b>720 438</b>
<b>Dette nette ministérielle</b>	<b>416 531</b>	<b>1 070 665</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	34 842	64 806
Immobilisations corporelles (note 8)	1 760 862	1 804 953
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>1 795 704</b>	<b>1 869 759</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>1 379 173</b>	<b>799 094</b>

Transfert des opérations suite à une réorganisation gouvernementale (note 2)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Catherine Ebbs  
Présidente

Sylvie Guilbert  
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada  
Le 4 septembre 2015

## COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

### État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (*non audité*)

(en dollars)	Résultats prévus pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2015	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
<b>Charges</b>			
Arbitrage et médiation	12 117 701	6 519 020	11 006 622
Services internes	5 191 782	2 551 883	4 633 262
<b>Total des charges</b>	<b>17 309 483</b>	<b>9 070 903</b>	15 639 884
<b>Revenus</b>			
Revenus divers	145,000	62 371	106 910
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	( 39)	( 55)
<b>Total des revenus</b>	<b>145,000</b>	<b>62 332</b>	106 855
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>17 164 483</b>	<b>9 008 571</b>	15 533 029
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		7 532 143	12 987 452
Variations des montants à recevoir du Trésor		567 920	( 282 852)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)		1 747 913	2 878 945
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)		( 259 326)	-
<b>Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>( 580 079)</b>	( 50 516)
<b>Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice</b>		<b>799 094</b>	748 578
<b>Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice</b>		<b>1 379 173</b>	799 094

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

### État de la variation de la dette nette ministérielle (*non audité*)

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
<b>Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>( 580 079)</b>	( 50 516)
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	<b>162 565</b>	363 651
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	<b>( 206 656)</b>	( 363 545)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>( 44 091)</b>	106
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>	<b>( 29 964)</b>	( 25 303)
<b>Diminution nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>( 654 134)</b>	( 75 713)
<b>Dette nette ministérielle – début de l'exercice</b>	<b>1 070 665</b>	1 146 378
<b>Dette nette ministérielle – fin de l'exercice</b>	<b>416 531</b>	1 070 665

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## État des flux de trésorerie (non audité)

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>9 008 571</b>	15 533 029
<b>Éléments n'affectant pas l'encaisse :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	( 206 656)	( 363 545)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(1 747 913)	(2 878 945)
<b>Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)</b>	<b>259 326</b>	-
<b>Variations de l'état de la situation financière :</b>		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	128 860	( 81 657)
Diminution des charges payées d'avance	( 29 964)	( 25 303)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	( 600 151)	373 646
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	( 28 619)	( 47 258)
Diminution des avantages sociaux futurs	586 124	113 834
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>7 369 578</b>	12 623 801
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	162 565	363 651
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>162 565</b>	363 651
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>7 532 143</b>	12 987 452

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Notes aux états financiers (*non auditées*)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

### 1. Pouvoirs et objectifs

La nouvelle Commission des relations de travail dans la fonction publique (Commission), créée en 2005 par l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTFP)*, succède à l'ancienne Commission créée en 1967 et a pour mandat d'administrer efficacement et avec efficience les systèmes de négociation collective et d'arbitrage de griefs établis par la nouvelle *LRTFP* et la *Loi sur les relations de travail au Parlement*, ainsi que certaines dispositions de la Partie II du *Code canadien du travail* concernant la sécurité et la santé au travail qui son applicables aux fonctionnaires de l'État. La Commission administre aussi la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* du Yukon et la *Loi sur les relations de travail dans le secteur de l'éducation* du Yukon. Le mandat de la Commission a été élargi conformément aux dispositions transitoires incluses dans l'article 396 de la *Loi d'exécution du budget de 2009*. Plus particulièrement, la Commission est chargée de statuer sur les plaintes existantes en matière d'équité salariale dans la fonction publique qui sont ou qui pourraient être soumises à la Commission canadienne des droits de la personne et celles qui pourraient être déposées à l'avenir sous le régime de la *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public*.

La Commission a un résultat stratégique : le règlement impartial des questions liées aux relations de travail dans la fonction publique fédérale et au Parlement. En fonction de l'architecture d'alignement des programmes approuvée (AAP), l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle est présenté selon les programmes suivants (secteurs d'activités) :

#### *Arbitrage et médiation*

La Commission instruit des griefs et des plaintes dans l'ensemble du Canada. Elle fournit des services de conciliation et d'arbitrage visant à aider les parties à renouveler leur convention collective ou à négocier des conventions collectives, des services de médiation afin d'aider les parties à travailler ensemble pour régler les griefs et les plaintes, ainsi que la formation sur les modes alternatifs de règlement de conflits. La Commission est tenue en vertu de la loi de fournir les locaux et les services de soutien administratif au Conseil national mixte, mais ne joue aucun rôle direct dans ses activités.

#### *Services internes*

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales de la Commission. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

### 2. Réorganisation gouvernementale

Le 12 décembre 2013, la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013* a reçu la sanction royale. Cette *Loi* renferme des dispositions prévoyant la fusion de la Commission et du Tribunal de la dotation de la fonction publique (Tribunal) en un seul organisme qui s'appellera la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique (CRTEFP). Cette nouvelle organisation remplacera la Commission et le Tribunal et traitera de questions précédemment traitées par ces organisations.

Dans le *Plan d'action économique 2014*, le gouvernement avait annoncé son intention de créer le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA). Ce nouveau ministère qui regrouperait les opérations de plusieurs tribunaux administratifs fournirait des services de soutien à la CRTEFP. La CRTEFP aurait des pouvoirs judiciaires, tandis que la Commission et le Tribunal transféreraient toutes leurs ressources humaines et financières au SCDATA.

# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Notes aux états financiers (non auditées)

### Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

## 2. Réorganisation gouvernementale (suite)

La Loi n<sup>o</sup> 1 sur le plan d'action économique de 2014 a reçu la sanction royale le 19 juin 2014. Par conséquent, la CRTEFP ainsi que le SCDATA sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Les actifs nets d'une valeur de 3 212 922 \$ et les passifs nets d'une valeur de 1 833 749 \$ de la Commission ont été transférés au SCDATA à cette date.

Les états financiers présentent les résultats des opérations pour la période de sept mois terminée le 31 octobre 2014, et la situation financière de la Commission au 31 octobre 2014, immédiatement avant le transfert des actifs, des passifs et des engagements vers le SCDATA le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Les renseignements comparatifs de l'exercice terminé le 31 mars 2014 portent sur une période de douze mois.

## 3. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### (a) Autorisations parlementaires

La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 4 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*.

### (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

### (c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

### (d) Revenus

Les revenus divers sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de la Commission. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Notes aux états financiers (non auditées)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

### 3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

#### (e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

#### (f) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

#### (g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

#### (h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 3 000 \$, sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art, les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et logiciels informatiques	3-5 ans
Mobilier et matériel	5 ans

Les actifs en construction sont comptabilisés dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel ils deviennent utilisables et ne sont amortis qu'à partir de cette date.

#### (i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.



# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Notes aux états financiers (non auditées)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

### 4. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

#### (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	9 008 571	15 533 029
<i>Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 747 913)	(2 878 945)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	( 28 619)	( 47 258)
Diminution des avantages sociaux futurs	586 124	113 834
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 285	10 485
Amortissement des immobilisations corporelles	( 206 656)	( 363 545)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(1 395 779)	(3 165 429)
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	162 565	363 651
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arriérés	259 326	-
Diminution des charges payées d'avance	( 29 964)	( 25 303)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	391 927	338 348
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>8 004 719</b>	<b>12 705 948</b>

#### (b) Autorisations journalières et utilisées

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
<b>Autorisations fournies :</b>		
Crédit 1 – Dépenses du programme (Crédit 100 en 2013–2014)	7 289 228	13 175 574
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	39	55
Montants législatifs	725 452	1 307 089
<b>Moins :</b>		
Autorisations périmées	( 10 000)	(1 776 770)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>8 004 719</b>	<b>12 705 948</b>

# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Notes aux états financiers (non auditées)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

### 5. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des crédoiteurs et des charges courues de la Commission :

(en dollars)	31 octobre 2014	31 mars 2014
Créditeurs – autres ministères et organismes	3 582	27 314
Créditeurs – entités externes	281 270	355 857
Total des crédoiteurs	284 852	383 171
Charges à payer	1 040 647	342 177
<b>Total des crédoiteurs et des charges à payer</b>	<b>1 325 499</b>	<b>725 348</b>

### 6. Avantages sociaux futurs

#### (a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Pendant la période de sept mois terminée le 31 octobre 2014, les charges s'élèvent à 495 919 \$ (919 014 \$ en 2013–2014). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.41 fois (1.6 fois en 2013–2014) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1.39 fois (1.5 fois en 2013–2014) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

#### (b) Indemnités de départ

La Commission verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus. Au 31 octobre, les indemnités de départ totalisaient :

(en dollars)	31 octobre 2014	31 mars 2014
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	586 124	699 958
Charge pour l'exercice	714 898	70 471
Prestations versées pendant l'exercice	(1 301 022)	(184 305)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	-	586 124

# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Notes aux états financiers (non auditées)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

### 7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la Commission :

(en dollars)	31 octobre 2014	31 mars 2014
Débiteurs - autres ministères et organismes	164 803	35 943
Avances aux employés	1 000	1 000
<b>Débiteurs et avances</b>	<b>165 803</b>	<b>36 943</b>

### 8. Immobilisations corporelles

Coût	Solde d'ouverture 1 <sup>er</sup> avril 2014	Acquisitions	Ajustements <sup>(1)</sup>	Solde de clôture 31 octobre 2014
(en dollars)				
Matériel et logiciels informatiques	1 819 461	96 597	879 194	2 795 252
Mobilier et matériel	583 466	-	-	583 466
Actifs en construction	813 226	65 968	( 879 194)	-
	3 216 153	162 565	-	3 378 718

Amortissement cumulé	Solde d'ouverture 1 <sup>er</sup> avril 2014	Amortissement	Ajustements	Solde de clôture 31 octobre 2014
(en dollars)				
Matériel et logiciels informatiques	1 038 522	161 808	-	1 200 330
Mobilier et matériel	372 678	44 848	-	417 526
	1 411 200	206 656	-	1 617 856

Valeur comptable nette	Solde d'ouverture 1 <sup>er</sup> avril 2014	Solde de clôture 31 octobre 2014
(en dollars)		
Matériel et logiciels informatiques	780 939	1 594 922
Mobilier et matériel	210 788	165 940
Actifs en construction	813 226	-
	1 804 953	1 760 862

<sup>(1)</sup> Les ajustements incluent les actifs en construction de 879 194 \$ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Notes aux états financiers (non auditées)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

### 9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Commission a conclu une entente avec le Tribunal de la dotation de la fonction publique concernant la prestation de services relatifs aux finances et à l'administration. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

#### a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission :

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Installations	1 285 991	2 205 600
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	461 922	673 345
	<b>1 747 913</b>	<b>2 878 945</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission.

#### (b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014	Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
Charges - autres ministères et organismes	901 152	1 675 526
Revenus - autres ministères et organismes	62 371	106 910

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

### 10. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014–2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges de la Commission. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par la Commission. Avant le 31 octobre 2014, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

# COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Notes aux états financiers (non auditées)

Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014

### 11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de la Commission. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 3, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Pour la période de 7 mois terminée le 31 octobre 2014			Pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2014
	Arbitrage et médiation	Services internes	Total	Total
<b>Charges de fonctionnement</b>				
Salaires et avantages sociaux	4 714 951	1 480 066	<b>6 195 017</b>	10 024 157
Installations	984 514	301 477	<b>1 285 991</b>	2 205 600
Services professionnels et spéciaux	365 769	289 202	<b>654 971</b>	1 522 868
Locations	154 776	154 313	<b>309 089</b>	495 821
Transports et télécommunications	217 980	52 490	<b>270 470</b>	630 365
Amortissement des immobilisations corporelles	-	206 656	<b>206 656</b>	363 545
Services publics, fournitures et approvisionnements	51 031	16 154	<b>67 185</b>	144 550
Machinerie et équipement	1 507	35 876	<b>37 383</b>	96 284
Communications	22 042	10 025	<b>32 067</b>	95 441
Réparations et entretien	6 450	5 624	<b>12 074</b>	42 124
Autres charges de fonctionnement	-	-	-	19 129
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>6 519 020</b>	<b>2 551 883</b>	<b>9 070 903</b>	<b>15 639 884</b>
<b>Revenus</b>				
Revenus divers	-	62 371	<b>62 371</b>	106 910
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	( 39)	<b>( 39)</b>	( 55)
<b>Total des revenus</b>	<b>-</b>	<b>62 332</b>	<b>62 332</b>	<b>106 855</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>6 519 020</b>	<b>2 489 551</b>	<b>9 008 571</b>	<b>15 533 029</b>

### 12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.